

Dernière mise à jour le 21 janvier 2021

L'INRS propose une grille de positionnement en santé et sécurité au travail

L'INRS propose aux entreprises un outil d'auto-évaluation des situations de l'entreprise en matière de management de la santé et sécurité au travail et des pratiques de prévention des risques professionnels.

Sommaire

- Outil d'auto-évaluation
- Référence

Outil d'auto-évaluation

La grille de positionnement en santé et sécurité au travail est un outil d'auto-évaluation des situations de l'entreprise en matière de management de la santé et sécurité au travail et des pratiques de prévention des risques professionnels.

Utiliser l'outil GPSST vous aide à faire un état des lieux de l'organisation de la santé et sécurité au travail et à suggérer des axes de progrès.

La grille de positionnement en santé et sécurité au travail est proposée à tout type d'acteurs en prévention.

Elle a été conçue comme un outil d'évaluation généraliste en termes de secteur d'activité, de taille, de mode d'organisation et d'exposition aux risques.

Elle peut donc être utilisée dans la plupart des entreprises.

L'outil est évolutif et est ainsi amené à évoluer en fonction des retours des utilisateurs (sur son contenu comme sur sa forme le cas échéant).

Il permet d'évaluer l'organisation de la prévention des risques de manière détaillée.

En pratique, il vient comparer la situation de l'entreprise à des situations types de prévention dans 7 domaines d'évaluation :

- Evaluation des risques et plan d'action ;
- Conception du travail et de ses transformations ;
- Conduite et maîtrise des activités ;
- Formation et compétences pour la santé et sécurité au travail ;
- Communication et implication des salariés ;
- Politique de prévention et leadership en santé et sécurité au travail ;
- Analyse et suivi des AT/MP.

L'analyse des situations associe des mesures quantifiées et des commentaires. Les résultats sont synthétisés sous forme graphique. Ils permettent de dresser un bilan et de dégager des priorités d'action. Afin d'effectuer un suivi des actions engagées il est recommandé de l'utiliser à intervalles réguliers.

La pertinence de l'évaluation suppose son inscription dans un processus de travail collectif (réunions d'échanges, entretiens individuels, etc.). Il est recommandé d'utiliser dans le cadre d'un dialogue et d'une participation des salariés ou de leurs représentants.

Aucune donnée saisie dans cet outil n'est stockée, même temporairement, par l'INRS.

Référence

[Grille de Positionnement de la Santé et de la Sécurité au Travail dans l'entreprise - Publications et outils - INRS](https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/4377-inrs-propose-grille-positionnement-sante-securite-travail.html)